

# **La Maison de la Culture d'Arlon – Centre culturel du Sud-Luxembourg asbl engage un(e) directeur(trice)**

## **Description et cadre de fonction**

Description de fonction : directeur(trice)  
Barèmes CP 329.02 – Echelon 6 temps plein  
Treizième mois – chèques repas – abonnement GSM  
Disponibilité en soirée et le week-end  
Permis B au minimum  
Entrée en fonction : à partir du printemps 2020

## **Profil recherché, compétences, formations, expérience**

- Vous êtes titulaire d'un master ou baccalauréat (ou assimilés), de préférence à orientation culturelle
- Vous connaissez les centres culturels et leur action
- Vous avez une expérience de 5 ans minimum dans une fonction de gestion, de coordination, de direction, d'animation dans un domaine culturel ou connexe (apprécié par le jury)
- Vous pouvez vous prévaloir d'une connaissance en gestion administrative ou financière
- Vous disposez d'excellentes capacités rédactionnelles, vous vous exprimez d'une manière irréprochable
- Vous avez une capacité à gérer les situations de stress, à aborder les relations humaines avec empathie et compréhension
- Vous êtes flexible dans vos horaires avec une grande disponibilité en soirée et les week-ends
- La connaissance du territoire ainsi que ses aspects transfrontaliers est un avantage

## **L'environnement dans lequel vous serez amené à travailler**

- Le Centre culturel du Sud-Luxembourg est une asbl qui fête ses 50 ans d'action culturelle à l'occasion de cette rentrée culturelle
- Au fil du temps, son identité s'est forgée autour d'une action de diffusion importante tant en soirée qu'en matinées scolaires (20.000 spectateurs en soirée et plus de 20.000 en matinées scolaires)
- Un Centre d'Expression et de Créativité reconnu (Catégorie 3) opère au sein de l'asbl. Plus de 300 personnes (enfants, adolescents, adultes) participent chaque semaine à un ou plusieurs ateliers. Des stages de we et pendant les périodes de vacances sont proposés.
- Des formations nombreuses sont proposées en partenariat avec des écoles, à destination des enseignants. De même un projet "Graine de culture" incluant

crèches et écoles maternelles est organisé afin de multiplier les approches éducatives des instituteurs(trices) au bénéfice des enfants.

- Des partenariats avec Alter & Go en vue de développer l'accueil et les pratiques artistiques avec les personnes porteuses de handicap dont le point d'orgue est la Journée internationale de la Personne handicapée.
- Les partenariats et les collaborations avec les opérateurs régionaux autour des enjeux de développement culturel et des questions d'éducation permanente.

### **Nous attendons de vous**

- de mettre en œuvre, avec une équipe professionnelle et des organes composés de bénévoles, un projet culturel défendu au sein d'une demande de reconnaissance (déposée le 31/12/2018 pour une reconnaissance au 1<sup>er</sup> janvier 2021). Celle-ci comporte 3 demandes : une action culturelle générale, une action culturelle spécialisée en arts de la scène et une action culturelle intensifiée.
- en lien avec ce projet, de gérer humainement et administrativement une équipe de 15 personnes et notamment définir les enjeux à développer avec les animateurs(trices) dans leur domaine de compétences, définir les grandes lignes du travail d'accueil et de secrétariat, de communication, coordonner les équipes techniques
- d'être responsable de la programmation des spectacles en soirée (en soutien éventuel avec l'équipe d'animation) : choix des spectacles, gestion des budgets, lecture des fiches techniques,....
- d'être garant des infrastructures en étant notamment attentif au bâtiment et ses abords et de remédier aux impondérables en interne ou de les signaler au propriétaire, la Province de Luxembourg
- d'avoir une connaissance détaillée du décret des Centres culturels de 2013, une connaissance précise du dossier de reconnaissance du centre culturel dans toutes ses complexités, une volonté de rencontrer toutes ses dimensions et de les mettre en œuvre, particulièrement en ce qui concerne l'action culturelle intensifiée et le développement des partenariats et des collaborations avec les communes et les opérateurs privés du territoire d'action.

### **Vos missions**

- Définition, pilotage et mise en œuvre de la vision stratégique du Centre culturel en adéquation avec le Décret sur les centres culturels et le Contrat-programme 2021 – 2025 et les suivants
- Coordination générale du Centre culturel (y compris le Centre d'Expression et de Créativité)
- Gestion des ressources financières et humaines (budget de 1.700.000 euros et 13 ETP)
- Fixation, suivi et évaluation des projets en collaboration avec les animateurs(trices).
- Recherche de fonds (élaboration des dossiers de demande de subsides aux institutions publiques et privées)

- Interface avec le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale et le Conseil d'Orientation
- Garant du projet culturel et de la qualité de l'offre culturelle
- Relations publiques avec un ensemble d'interlocuteurs allant du local à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Responsable des ressources, de la sécurité des personnes et du bâtiment

## **Procédures**

Un jury composé de représentants des Conseils d'Administration et d'Orientation du Centre culturel, de l'Inspection de la Culture (FWB) et d'experts extérieurs examinera les candidatures, opérera une première sélection et soumettra un classement des candidats retenus au Conseil d'Administration qui prendra la décision.

## **Etapas et calendrier de sélection**

Candidatures : les candidats adresseront leur candidature à l'attention de Monsieur Georges Medinger, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture d'Arlon par mail à [georges.medinger@skynet.be](mailto:georges.medinger@skynet.be) ou par la poste à Maison de la Culture d'Arlon, 1 Parc des Expositions, 6700 Arlon sous pli confidentiel

Chaque candidature sera accompagnée des 3 documents suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes
- Projet d'animation et de gestion du Centre culturel du Sud-Luxembourg asbl en sachant que : "L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains"

Le document doit comporter maximum 8.000 caractères, espaces non compris.

## **Remarques**

- Les candidatures doivent nous parvenir **au plus tard le 31/10/2019**
- Les dossiers incomplets seront irrecevables – le jury statuera souverainement sur la recevabilité des candidatures
- L'examen écrit aura lieu **le samedi 14 décembre 2019**
- L'épreuve orale aura lieu **le samedi 25 janvier 2020**

Téléchargez le décret des Centres culturels [ici](#) + le dossier de reconnaissance [ici](#).